

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

4. RÈGLEMENT
4.2. RÈGLEMENT GRAPHIQUE
4.2.2. Village

Echelle 1/1200

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil municipal en date du 15 août 2026
approuvant le projet de révision générale
du PLU de la commune de
Servigny-les-Sainte-Barbe

Cachet de la Mairie et
signature du Maire :



Approuvé le :	Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :

« Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022 »

- A Découpage en zone avec indication du type de zone
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Élément remarquable du paysage identifié au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme
- Élément remarquable du paysage identifié au titre du L.151-19 du code de l'urbanisme
- Élément de continuité écologique identifié au titre du R.151-43 4° et du R.151-43 8° du code l'urbanisme
- Emplacement réservé

N°	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Emplacement réservé à la sécurisation de la chaussée par agrandissement du virage	Commune	32,41
2	Emplacement réservé à l'élargissement du chemin communal pour la création d'un accès vers les parcelles arborées	Commune	36,06
3	Emplacement réservé à la création de logements seniors et aménagement d'un parking paysager associé	Commune	3346,54
4	Emplacement réservé à la maîtrise et à l'entretien des canalisations d'assainissement	Commune	192,39
5	Emplacement réservé à l'aménagement d'une liaison douce	Commune	955,19
6	Emplacement réservé à l'aménagement d'une liaison douce	Commune	623,17
7	Emplacement réservé au prolongement d'une voie douce	Commune	751,44
8	Emplacement réservé à l'aménagement et aux travaux d'extension d'un bassin de rétention des eaux de ruissellement	Commune	5688,39
9	Emplacement réservé à la plantation d'une haie	Commune	10121,48
10	Emplacement réservé à la création de stationnement/parking	Commune	924,75
11	Emplacement réservé à la création de stationnement/parking	Commune	1397,96
12	Aménagement d'un espace de rebournement pour les transports collectifs	Commune	1312,29

